

ARCHIVE

**CODE NATIONAL DU BÂTIMENT  
DU CANADA  
1985**

**SEPTIÈMES MODIFICATIONS**

Publié par

Comité associé du Code national du bâtiment  
Conseil national de recherches Canada  
Ottawa

Janvier 1989

**Modifications  
au  
Code national du bâtiment du Canada  
1985**

1

Les présentes modifications au Code national du bâtiment du Canada 1985 ont été approuvées par le Comité associé du Code national du bâtiment et entrent en vigueur immédiatement.

Les documents mentionnés dans le tableau 2.7.3.A. sont mis à jour annuellement conformément aux Lignes de conduites du CACNB. Les Cinquièmes modifications, publiées en janvier 1988, comportaient la mise à jour des documents mentionnés en date du 30 juin 1987. Les présentes modifications comprennent les mises à jour en date du 30 juin 1988.

21 2.7.3.1. A la dernière ligne, remplacer 1984 par 1988.

22-23 Tableau 2.7.3.A. Modifier les entrées des colonnes 2 et 3 comme suit:

Colonne 1	Colonne 2		Colonne 3
Organisme de normalisation	Numéro du document actuel	Numéro du document révisé <sup>(1)</sup>	Titre du document révisé <sup>(1)</sup>
ASTM	A283/A283M-85 <sup>(2)</sup>	A283/A283M-87	
ASTM	A570/A570M-85 <sup>(2)</sup>	A570/A570M-88	
ASTM	C315-78c(1983)	C315-87	
ASTM	C700-86 <sup>(3)</sup>	C700-88	
ASTM	E90-85 <sup>(2)</sup>	E-90-87	
ONGC	11-GP-5Ma-1978	CAN/CGSB-11-5M-87	Panneaux de fibres durs, revêtus et finis en usine, pour revêtement extérieur
ONGC	34-GP-1M-1976	CAN/CGSB-34.1-M87	
CSA	CAN3-G40.21M81	CAN/CSA-G40.21-M87	
CSA	0118.1M1980	CAN/CSA-0118.1M88	Western Red Cedar Shingles and Shakes
NFPA	71-1985 <sup>(2)</sup>	71-1987	
NFPA	96-1984	96-1987	
NFPA	214-1983	214-1988	
NLGA	1984 <sup>(2)</sup>	1987	
ULC	S107-M1980	CAN/ULC-S107-M87	Standard Methods of Fire Tests of Roof coverings
ULC	S109-M1980	CAN/ULC-S109-M87	

(1) Les numéros et titres des documents modifiés s'appliquent également dans les renvois de la colonne 4.

(2) Mise à jour antérieurement dans les Quatrièmes modifications de janvier 1987.

(3) Mise à jour antérieurement dans les Cinquièmes modifications de janvier 1988.